



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 17 4 6 / MEF

Le ministre

PAPEETE, le - 5 OCT. 2004

Affaire suivie par :
CDE

à

**Mesdame et Messieurs les Directeurs de Cabinet
Mesdames et Messieurs les Chefs de service
Messieurs les Tavana Hau des îles sous-le-vent,
Des îles Australes,
Des îles Tuamotu et Gambiers,
Des îles Marquises
Mesdames et Messieurs les correspondants
du Contrôle des Dépenses Engagées**

Objet : Circulaire relative à l'engagement comptable des marchés de type général.

La présente circulaire a pour objet de rappeler les règles particulières d'engagement comptable des marchés de type général (fourniture de carburant, ciment, assurance automobile, transport aérien).

I - Définition

Les marchés de type général sont des marchés à bons de commandes (article 12 du codes marchés publics de la Polynésie française) de fournitures, travaux ou services concernant l'ensemble des services de l'administration.

Leur engagement comptable obéit à certaines règles selon le type de marché.

II - Engagement des marchés de fourniture de carburant, ciment et assurance automobile.

Chaque service procède à l'engagement comptable de ces marchés. Celui-ci s'effectue sous forme de « marché de clientèle » (dans la mesure où le type « marché à bons de commande » sans minimum ni maximum n'existe pas dans l'application Poly-GF) en fonction des besoins et des crédits disponibles du service.

A ce sujet, le montant de l'engagement initial en début d'année est limité à 25 % des crédits ouverts au niveau de l'article afin de laisser des crédits disponibles pour permettre au report des engagements non totalement mandatés lors du précédent exercice de s'effectuer sans anomalie.

L'engagement effectué est ensuite transmis pour visa au CDE qui, après vérifications, vise et officialise l'engagement en lui attribuant une clé d'officialisation. Cette clé correspond à la référence du marché accompagné de la référence du centre de travail du service. Elle permet un suivi global du marché. Les services ne doivent donc en aucun cas utiliser cette référence en clé de saisie.

Une fois l'engagement officialisé dans Poly-GF, les agents de saisies des services peuvent, au fur et à mesure des besoins exprimés, saisir les bons de commande (et éventuellement les modifier eux mêmes une fois les factures définitives transmises par le fournisseur) sur lesquels les correspondants CDE apposent leur cachet « visé ».

Lorsque les provisions sont épuisées, (ou lorsque le service acquiert un nouveau véhicule à assurer), il convient de saisir un complément sur le marché sous forme d'avenant dans Poly-GF et de le transmettre pour visa au CDE.

S'agissant du report des engagements non totalement mandatés sur l'exercice antérieur, les engagements comptables de ces marchés sont reportés automatiquement à l'article 826 lorsque la provision a été totalement saisie en bons de commande, et à l'article de charge pour ce qui n'a pas été saisi en bons de commande.

Afin d'éviter un report inutile, il est vivement conseillé de désengager les reliquats inutiles sur marchés en fin d'année avant la procédure de report des engagements non totalement mandatés.

Le marché carburant s'impute à l'article 603, (sous-article 603-90 pour les cartes), les fûts non restitués à l'article 609, le marché assurance à l'article 638 et le marché ciment à l'article 609.

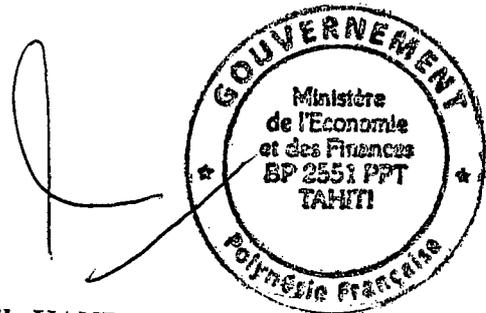
Il est rappelé que si le titulaire du marché carburant n'est pas représenté dans un archipel, les services peuvent passer leurs commandes avec les sociétés présentes dans cet archipel.

III - Engagements du marché de transport aérien

Le marché de transport aérien passé actuellement avec la société Air Tahiti Nui ne fait pas quant à lui l'objet d'un engagement global par service. L'engagement s'effectue sous forme de réquisitions hors Polynésie dans Poly-GF au fur et à mesure des missions.

Ces réquisitions (ainsi que l'ordre de déplacement qui les accompagnent) une fois saisies dans Poly-GF font impérativement l'objet d'une transmission pour visa au CDE et ne sont en aucun cas visées par les correspondants CDE des Ministères ou des Services.

Le Contrôle des Dépenses Engagées se tient à votre disposition pour tout complément d'information.



Emile VANFASSE_{...in}